



**Réunion de Comité Syndical
du Mercredi 14 Septembre 2016
Bellevaux – Salle hors sac Hirmentaz
Compte-rendu**



AUVERGNE – Rhône-Alpes



Etaient présents :

Celia BERNAZ, Marc BRON, Michael BRON, Aline CARRON, Jean-François COLLOUD, Anne CORNIER-PASQUIER, Anne DESBIOLLES, Isabelle ENTZMANN, Jean-Louis GAVORY, Michel HARDY, Max MEYNET-CORDONNIER, Denis MOUCHET.

Absents excusés :

Alain DEGENEVE, Frédéric GUIBERTI, Gérald LOMBARD, Louis RODRIGUEZ

Etait également présent :

Jean-Louis VUAGNOUX.

La séance a débuté avec l'approbation et la signature sans observations du compte-rendu de la dernière réunion de Comité Syndical (Mercredi 13 Juillet 2016).

Mme la Présidente précise qu'est rajoutée à l'ordre du jour, la demande de Villard de quitter le Syndicat des Alpes du Léman.

AVENIR DU SYNDICAT

➤ **Transfert de la compétence tourisme**

Au 1^{er} Janvier 2017, la loi NOTRe acte le passage des Offices de Tourisme aux Communautés de Communes. Cette loi a des conséquences sur l'Office de Tourisme des Alpes du Léman et sur sa structure porteuse, le Syndicat des Alpes du Léman.

Les récents contacts avec la Préfecture ont permis d'apporter des réponses aux interrogations du Comité Syndical. Toutefois, certaines n'ont pas encore été tranchées.

Conséquences côté Office de Tourisme :

L'application stricte de la loi impliquerait l'éclatement de la destination Alpes du Léman dans 3 Offices de Tourisme communautaires (OT de la Vallée Verte, des 4 Rivières et du Haut-Chablais).

Un décret permet de déroger à cette règle : en créant un Office de Tourisme de marque, il est possible de conserver le périmètre des Alpes du Léman.

C'est pourquoi les conseils communautaires de la CC Vallée Verte, CC 4 Rivière et CC du Haut-Chablais ont chacune délibéré pour créer l'Office de Tourisme de marque des Alpes du Léman.

L'application de la loi NOTRe et ces délibérations ont pour conséquences :

- Le passage de la gouvernance de l'OT des Alpes du Léman du Syndicat aux Communautés de Communes. A partir de l'année 2017, le Syndicat ne sera plus la structure porteuse de l'Office. Ce sont les 3 Communautés de Communes qui piloteront l'Office et voteront son budget (NB : le budget de l'Office de Tourisme étant voté en Novembre, c'est bien le Comité Syndical qui le votera, pour la dernière fois). A noter que la Préfecture ne précise pas pour le moment quels élus pourront représenter les Alpes du Léman en Communauté de Communes (notamment si ce ne seront que des élus communautaires), ni le nombre de délégués.
- Le financement sera assuré par les trois Communautés de Communes, sur la base du budget de 2016 (NB : 386 912 €).
- La commune de Vailly intégrera la destination Alpes du Léman côté Haut-Chablais (avec pour effet notamment de réduire le montant de l'adhésion des prestataires à l'Office de Tourisme). Vailly n'intégrera toutefois pas le Syndicat.
- Côté Vallée Verte, les communes de Boège, Saint André de Boège et Burdignin ne souhaitent pas, pour le moment, que leur promotion touristique soit assurée par l'Office de Tourisme.
- Côté Vallée du Risse, la promotion de la commune de Mégevette pourra être assurée par les Alpes du Léman, à condition que la Communauté de Communes délibère dans ce sens. Les autres communes de la Communauté de Communes des 4 Rivières étant rattachées à la destination Les Brassés.

Délibération n°1 (code 2016/09)**Décision à l'unanimité :**

Le Comité Syndical décide après en avoir délibéré de :

- La création de l'Office de Tourisme de marque des Alpes du Léman, intégrant la commune de Vailly dans son périmètre à partir du 1^{er} Janvier 2017.

Conséquences côté Syndicat des Alpes du Léman :

L'objectif de la loi NOTRe est de réduire le nombre de collectivités et notamment de supprimer les Syndicats. Avec la perte des compétences « accueil », « promotion » et « commercialisation », le Syndicat n'est plus la collectivité de tutelle de l'Office de Tourisme (et devra modifier ses statuts). Toutefois, il conserve les compétences liées à la « conduite de projet touristique ». Pour rappel, ces compétences liées aux projets sont les suivantes (et inscrites dans les statuts) :

- *« Animation, accompagnement et formation des opérateurs touristiques privés et publics du territoire notamment en apportant appui et conseils aux élus locaux, aux gestionnaires d'équipements, aux entreprises, aux associations concernant les questions liées au tourisme. »*
- *« Conduite de missions d'ingénierie territoriale et d'accompagnement technique concourant au développement sur le territoire d'actions structurantes et de projets touristiques publics ou privés notamment en procédant, en accord avec les communes membres, aux aménagements touristiques nécessaires à la diversification des produits 4 saisons sur l'ensemble de son territoire »*
- *« Valorisation du patrimoine naturel, culturel et bâti, afin d'améliorer l'offre touristique d'ensemble et l'attractivité de son territoire ».*

Ces compétences, pour le moment, ne seront pas reprises par les trois Communautés de Communes.

Après information de la Préfecture, il s'avère que le Syndicat peut continuer son activité, en exerçant les compétences listées ci-dessus et en conservant ses deux salariés, Sylvain Durand (responsable Syndicat) et Patricia Bonnet (mise à disposition à l'Office de Tourisme). Dans ce cas, il peut poursuivre les projets en cours et continuer à bénéficier des subventions pour les projets « sentiers » et « sites phares » (fin de ces subventions en Septembre 2017).

Le poste de responsable pourra être subventionné l'an prochain, dans le cadre du programme Espace Valléen, pour les missions liées à « Terroir et Savoir-Faire ». La subvention, régionale, sera de 50% pour l'année 2017, puis de 10% en 2018 et 2019.

Au vu de ces éléments, deux scénarios sont possibles pour le Syndicat des Alpes du Léman :

Scénario 1 : Suppression du Syndicat

Avec pour conséquences :

- La perte des compétences liées à la conduite de projets. Une commune, hors actions « Espace Valléen » ne pourra pas mener de projet (installation de toilettes sèches par exemple).
- L'arrêt des projets en cours (y compris la finalisation des parcours de découverte) et à venir (projets « sites phares » notamment).
- L'arrêt du financement par les huit communes. Les amortissements (charges) et les excédents (recettes) ainsi que le mobilier seront ventilés entre les communes.
- La suppression du poste de responsable s'il n'est pas repris par une autre collectivité.

Scénario 2 : Maintien du Syndicat

Avec pour conséquences :

- L'exercice uniquement des compétences liées à la conduite de projet.
- La poursuite des projets en cours et à venir (sites phares). Avec la possibilité de répondre pour une courte durée à un appel à projets (de la Région notamment).
- Le maintien du poste de responsable, pour accompagner les projets des communes et une possible dissolution.
- Le financement par les communes, la subvention versée à l'OTADL en moins.

Hypothèse budgétaire 2017 dans le cas du maintien du Syndicat

Pour le scénario du maintien, une première estimation budgétaire « haute » a été réalisée pour l'année 2017.

Cette hypothèse se base sur les principaux éléments suivants.

Côté dépenses :

- La masse salariale est équivalente à celle de 2016. A noter que le poste de Patricia Bonnet est remboursé par l'OTADL.
- Le montant des amortissements est pour l'instant une estimation, qui sera précisé en fin d'année (car certains investissements ne seront plus amortis et d'autres factures seront bientôt payées).
- Les lignes « honoraires » et « dépenses imprévues » sont maintenues. Elles sont destinées à réaliser des projets en fonctionnement (comme Affiniski pour l'année 2016 par exemple).

Côté recettes :

- Aucun excédent de fonctionnement n'a été pris en compte. Si un excédent se dégage, il ne peut être connu qu'en début d'année 2017.
- Aucun report de subventions ne sera possible (à l'inverse du budget 2016).
- Une subvention est accordée par la Région pour le poste, en lien avec le programme Espace Valléen.
- Les recettes des amortissements, à l'instar des dépenses d'amortissements, a été estimée et ne pourra être connue qu'en fin d'année.

Les dépenses prévisionnelles des communes sont indiquées dans le tableau suivant. A noter que pour le comparatif avec l'année 2016 (budget voté), les montants des excédents de fonctionnement et des amortissements étaient déjà connus.

Dépenses de fonctionnement									
Libellé des actions engagées	Indicateurs touristiques	Bellevaux	Lullin	Reyvroz	Mégevette	Habère-Poche	Habère-Lullin	Saxel	Villard
	Pourcentage statutaire	48%	5%	2%	2%	32%	5%	2%	4%
Sous-total section fonctionnement	112 312	53 910	5 616	2 246	2 246	35 940	5 616	2 246	4 492
Pour mémoire BP2016 SADL	67 339	32 323	3 367	1 347	1 347	21 548	3 367	1 347	2 694
Pour mémoire BP2016 OTADL	256 340	123 043	12 817	5 127	5 127	82 029	12 817	5 127	10 254
Pour mémoire BP2016 total fonctionnement	323 679	155 366	16 184	6 474	6 474	103 577	16 184	6 474	12 947

Orientation du Comité Syndical sur le devenir du Syndicat

Le Comité Syndical, après un tour de table, se prononce majoritairement en faveur d'un maintien du Syndicat pour l'année 2017 uniquement. Cette année serait mis à profit pour :

- Terminer les projets en cours et réaliser les soldes de subvention.
- Répartir entre les communes les charges (amortissements) et les recettes (excédents possibles) du Syndicat, selon une clé de répartition approuvée par le Comité Syndical, ainsi que les biens matériels.
- Préparer l'évolution du poste, notamment en échangeant avec les Communautés de Communes (rendez-vous prévu le 21 Octobre avec la CCHC).

Chaque commune est invitée à consulter son conseil municipal sur le maintien du Syndicat pour une année, en vue de le dissoudre à la fin de l'année 2017.

► Départ de la commune de Villard du Syndicat des Alpes du Léman

La commune de Villard souhaite quitter le Syndicat des Alpes du Léman et en avait informé la préfecture au cours de l'année 2014, notamment pour ne plus participer financièrement à l'OT.

Sur le principe, la commune ne serait pas opposée à une poursuite d'un an du Syndicat avant dissolution. Le conseil municipal va être consulté.

► Budget prévisionnel de l'Office de Tourisme

Pour rappel, le budget 2017 de l'Office de Tourisme sera encore voté par le Comité Syndical (1^{ère} quinzaine de Novembre). Le budget 2018 sera lui voté par les trois Communautés de Communes.

Le budget prévisionnel 2017 est en hausse, au vu de :

- l'intégration de la commune de Vailly
- l'augmentation des ventes des produits packagés
- la hausse du budget promotion (notamment pour être présent sur un deuxième salon)

Ce budget prévisionnel est de 396 390 € (contre 386912 € en 2016). Il sera présenté en détail par Isabelle Curt-Comte lors du Comité de direction du 27 Septembre (Habère Poche, 18h45).

ESPACE VALLEEN ALPES DU LEMAN – HAUT CHABLAIS

► Affiniski : bilan de l'été

Pour rappel, Affiniski est un ensemble de services à destination des propriétaires de meublés en station, avec pour objectif de rénover et remettre dans le circuit marchand les lits « froids » (de 2 à 4 semaines de location) :

- *Rénovation clé en main : étude, conseil, devis, réalisation et suivi intégral des travaux sur place, réception des travaux.*
- *Conseil sur la fiscalité*
- *Aide à la recherche de financements (partenariat avec Sofinco)*
- *Commercialisation*
- *Gamme de meubles.*

Les meublés des 8 communes des Alpes du Léman seront concernés.

L'opération a été lancée fin-juillet, pour toucher les propriétaires lors de leur semaine d'occupation.

Patricia Bonnet a été désignée référente pour les Alpes du Léman.

Plusieurs opérations de communication ont été réalisées, notamment :

- Flyers et affichages dans les bureaux de l'OT.
- 2 newsletters envoyées.
- 1 post Facebook (518 vues).
- Présentation du dispositif dans 2 assemblées générales de propriétaires :
 - o Les Montagnes, Hirmentaz, le 6 Août.
 - o Les Brettaz, Hirmentaz, le 26 Août.

Pour le moment, aucun propriétaire de meublé n'a sollicité les services Affiniski, mais il faut noter que, suite aux assemblées générales, des biens ont été mis en location. Certains propriétaires sont maintenant adhérents à l'Office de Tourisme.

Une réunion d'information se tiendra au mois d'Octobre.

Le Comité Syndical insiste toutefois de nouveau sur les engagements d'Affiniski en termes d'accompagnement. Ce sont bien les salariés d'Affiniski qui doivent assurer la promotion de l'opération et non seulement les référents locaux.

POINT SUR LES ACTIONS TOURISME EN COURS

➤ **Parcours de découverte :**

Information sur les trois parcours :

Secrets de Fées :

Le montage du mobilier sera assuré par la commune d'Habère Poches avec le concours de Sylvain Durand, une fois les travaux de restauration des sentiers terminés (après la coupe de bois).

L'objectif est que le nouveau sentier soit opérationnel pour les vacances de Noël (pour précision, le parcours peut se faire en raquettes).

Durant la période de travaux, le parcours ne sera plus fonctionnel.

Ombres sur l'alpage :

Une partie du nouveau mobilier a été posé par les services techniques de la CCHC.

Les nouvelles sculptures (hydrogéologue et alpagiste) ont été réalisées par Christophe Reboul.

L'Appel de la Montagne :

L'ensemble du mobilier a été posé par la CCHC, à l'exception de la signalétique.

Le parcours peut donc être testé dès à présent par les techniciens des Alpes du Léman, les élus et leurs familles courant Septembre/Octobre. Suite à cette phase de test, le livret sera finalisé (consignes précises notamment) et le parcours sera opérationnel pour le printemps 2017.

➤ **Travaux structurants (1.1.2) et équipements (1.1.3) + Sites phares (4.3.3) (« Ancien programme ») :**

Les communes peuvent réaliser dès à présent les projets qu'elles ont identifiés, dans la limite de leur montant subventionnable attribué.

Pour certains projets, de nouveaux devis vont être demandés.

Pour Bellevaux et Saxel, au vu du premier montant élevé donné pour les toilettes sèches, d'autres devis vont être demandés auprès d'autres fournisseurs.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Demande de sponsoring Enki Hédiard**

Un skieur (discipline freeride, concurrent sur le Freeride World Tour Junior) de la Vallée Verte a fait une demande de sponsoring auprès du Syndicat. Le Comité rappelle qu'il a souhaité en 2016 soutenir des événements touristiques, plutôt que directement les athlètes.

Au vu de cet argument et du budget 2017 serré, le Comité Syndical ne peut donner une suite favorable à la demande de E.Hédiard.

**CALENDRIER DES REUNIONS ET ECHEANCES IMPORTANTES
(MISE A JOUR DU 21/09/2016)****Comité de direction Office de Tourisme**

Mardi 27 Septembre – 18h45 – Mairie d’Habère Poche

Réunion VTT électrique

Jeudi 12 Octobre – 14h – Le Biot

Réunion avec la CCHC sur le devenir du poste SADL

Vendredi 21 Octobre – 9h30 – La Vernaz

Comité Syndical n°74

Mercredi 9 Novembre – 18h30 – Saxel (salle à préciser)

Réunions techniciens :**Visite terrain sentier de la Chenoz**

Mardi 27 Septembre – 9h – Reyvroz

Visite terrain projet d’aire de jeux Bellevaux

Mercredi 28 Septembre (horaire à préciser)

Réception de chantier pour le parcours de l’ « Appel de la Montagne »

Courant Octobre (date à préciser)

Dates importantes pour information :**Commission permanent Région Auvergne-Rhône-Alpes / Jury Espace Valléen**

Fin Septembre

Signature des membres du comité syndical (lors de la prochaine réunion de comité).